

Orientation**1/40****CLAP****FICHE N°195 i****Version : 4****Directive 97/23/CE****Mots clés :**

Accessoire sous pression

Accessoire de sécurité

Capteur

Composant

Référence directive :

Article 1 § 2.1.4- 97/23/CE

Accepté par le GTP :**21/11/2006****Accepté par le CLAP :****21/11/2006****Sujet :** Domaine d'application – Accessoires sous pression**Question :**

Que signifie « enveloppe soumise à pression » dans la définition d'accessoire sous pression au paragraphe 2.1.4 de l'article 1 ?

Réponse :

L'expression « enveloppe soumise à pression » se réfère à un contenant dans lequel le fluide sous pression ($PS > 0,5$) est confiné ou transporté ($V > 0$).

C'est pourquoi un produit dont la seule surface soumise à pression est une bride ou un raccord fileté n'est pas un accessoire sous pression mais est un composant d'un équipement sous pression relevant de la Directive Equipements Sous Pression (DESP) lorsqu'il est utilisé sur un tel équipement.

Exemples typiques de composants qui ne sont pas des accessoires sous pression : capteur de niveau, transmetteur de pression affleurant et doigt de gant pour thermomètre.

Note : Cela ne s'applique pas à ces dispositifs lorsqu'ils sont utilisés pour des fonctions de sécurité.

Voir aussi CLAP 78 - Orientation 1/8, CLAP 125 - Orientation 1/22, CLAP 58 - Orientation 1/25 et CLAP 187 - Orientation 7/19.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Reprise de l'Orientation 1/40 (21/11/2006).